

# ROLE DES ELUES COMMUNALES DANS LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION, COMMUNE RURALE DE KOUAGNY, BURKINA FASO

**Issa NIAMBA**

*Université Joseph KI-ZERBO, Laboratoire Genre et Développement,  
Ouagadougou, Burkina Faso  
issaniamba3@gmail.com*

## Résumé

*La communalisation intégrale du territoire burkinabè en collectivités territoriales est intervenue suite à l'adoption de la loi 055/2004 / AN du 21/12/2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Elle s'est matérialisée avec les élections municipales d'avril 2006. Pour les 351 communes du pays, la représentativité féminine reste faible. Le pourcentage des femmes élues est de 23,7% et de 26,8% respectivement dans les communes urbaines et rurales. Les élues locales rencontrent des difficultés de compréhension et de l'importance de leurs rôles et responsabilités. Elle a pour conséquences leur faible participation à la gestion des affaires communales. Leur faible disponibilité et capacité d'argumentation, le manque de confiance en soi, le complexe d'infériorité ne leur permettent pas de prendre part activement aux débats au sein du conseil municipal. Si toutes ces difficultés concernent la majorité des conseillères municipales, elles sont plus prononcées chez celles du milieu rural en tant que femmes et membres du conseil municipal (PNGT2, 2009). L'étude a permis de comprendre le rôle, les actions des élues locales de la commune rurale de Kouagny dans l'exercice de leur fonction et les difficultés liées. Nous avons adopté une approche qualitative avec l'entretien semi-directif comme technique de collecte de données. Aux termes des résultats, les élues locales sont perçues comme des représentantes des femmes, des agents au service de la mairie. Les contraintes financières et socioculturelles ont pesé sur leurs actions. Les résultats mettent en lumière que le niveau de compréhension de la décentralisation par les populations est faible.*

**Mots clés :** *décentralisation, commune, rôle, politique, élues locales.*

## Abstract

*The full communalization of the Burkinabè territory into local authorities took place following the adoption of Law 055/2004 / AN of 21/12/2004 on the general code of local authorities in Burkina Faso. It materialized with the municipal elections of May 2006. For the 351 municipalities in the country, female representation remains low. The percentage of elected women is 23.7% and 26.8% respectively in urban and rural municipalities. Local elected officials encounter difficulties in understanding and the importance of their roles and responsibilities. It results in their low participation in the management of municipal affairs. Their low availability and capacity for argument, lack of self-confidence, and their inferiority complex do not allow them to take an active part in debates within the city council. While all these difficulties concern the majority of municipal councilors, they are more pronounced among those in rural areas as women and members of the municipal council (PNGT2, 2009). The study made it possible to understand the role and actions of local elected officials of the rural commune of Kouagny in the performance of their duties and the related difficulties. We took a*

*qualitative approach with semi-structured interview as a data collection technique. According to the results, locally elected officials are perceived as representatives of women, agents in the service of the town hall. Financial and socio-cultural constraints weighed on their actions. The results show that the level of understanding of decentralization by the populations is low.*

**Keywords:** *decentralization, municipality, role, policy, local elected representatives*

## **Introduction**

Dans le cadre de la consolidation de la démocratie à la base, le Burkina Faso s'est engagé depuis plus d'une décennie dans un processus de décentralisation. Ce processus a abouti à la communalisation intégrale du territoire national avec la mise en place effective de 49 communes urbaines et de 302 communes rurales. L'un des principaux facteurs de réussite de la décentralisation est la participation équilibrée des femmes et des hommes au changement politique s'opérant au niveau de la société. L'intégration systématique des femmes renforce le fondement démocratique, l'efficacité et la qualité des activités des autorités locales. Si les autorités locales entendent répondre aux besoins aussi bien des femmes que des hommes, elles doivent s'appuyer alors sur leurs expériences à travers une représentation égale à tous les niveaux et dans tous les domaines de prise de décision (GTZ, 2009). Les femmes constituent la grande masse des acteurs de la décentralisation au Burkina Faso soit environ 52% de la population totale (RGPH, 2006). Malgré leur position centrale dans le développement, leur statut économique, social et politique restent précaire. Ainsi, la sphère politique au Burkina Faso est encore largement conçue comme un univers viril où les hommes sont légitimes et les femmes tolérées surtout dans les positions où elles sont censées utiliser des qualités affectées aux femmes en tant que femmes. C'est le domaine par lequel où elles doivent faire leurs preuves contrairement aux hommes politiques à qui on ne demande de compte que sur les actions politiques. Cette difficulté à s'imposer en politique constitue une caractéristique féminine particulièrement évidente. Les femmes étant peu nombreuses à exercer des mandats politiques aussi bien au niveau national que local, celles qui prétendent entrer en politique doivent affronter un ensemble de préjugés. Cette participation politique des femmes s'est peu améliorée malgré l'instauration de divers systèmes décentralisés de gouvernance bien qu'elles aient un rôle

important à jouer dans les collectivités territoriales en particulier les communes.

C'est fort de ces constats que se situe notre préoccupation principale autour de l'efficacité du rôle politique de la femme dans le processus de décentralisation dans la commune rurale de Koungny. Ce présent travail s'est intéressé aux rôles et actions que les élues locales de la commune rurale de Koungny ont menées dans le cadre de leur mandat et de leur position de leader, les contraintes et difficultés auxquelles elles ont été confrontées dans l'exercice de leur fonction.

Quels rôles et actions les conseillères municipales de la commune rurale de Koungny ont mené en tant qu'élues locales dans le cadre de leur mandat au conseil municipal? Quelles contraintes et difficultés ont limité le plein exercice de leur fonction d'élues locales?

Pour répondre aux questions de recherche ci-dessus, nous avons émis des hypothèses. Le faible niveau de compréhension et d'instruction des conseillères municipales entravent l'efficacité de leur rôle dans le processus de décentralisation dans la commune rurale de Koungny, telle est l'hypothèse principale de recherche. Les hypothèses secondaires sont au nombre de deux. Premièrement, le niveau de compréhension de la décentralisation par les femmes limite leur participation à la vie politique de la commune. Et deuxièmement, le niveau d'instruction des élues locales influence négativement l'efficacité de leur rôle politique dans la commune.

La vérification de ces hypothèses a nécessité une démarche méthodologique visant à expliciter de quelle manière et par quels moyens les données secondaires et primaires ont été obtenues, traitées et analysées.

## **1. Méthodologie de recherche**

Située dans la province du Nayala, la commune rurale de Koungny est l'une des nouvelles communes créées en 2006 dans le cadre de la communalisation intégrale du territoire national. S'intéressant aux questions de genre et politique, nous avons voulu comprendre comment le rôle des conseillères municipales est compris non seulement par les citoyens de la commune, mais surtout par elles-mêmes en tant qu'élues et femmes d'un milieu social dominé par les

pesanteurs socioculturelles où le genre féminin est relégué au second rang.

Nous avons adopté une approche qualitative pour comprendre les motivations, les représentations et les opinions des enquêtés sur le rôle politique de la femme dans le processus de décentralisation dans la commune rurale de Koungny. La population d'enquête est constituée des conseillères municipales de la commune, des conseillers municipaux, des citoyens de la commune. Elle renferme également des personnes ressources à savoir le Préfet du département de Koungny, le Secrétaire Général (SG) de la mairie, le Maire et ses deux adjoints, des associations féminines, des leaders religieux. Pour le choix de l'échantillon, nous avons procédé par la technique du choix raisonné. Ce choix se justifie parce que la définition initiale de l'univers à étudier est plus limitée et aussi du fait que les processus sociaux possèdent une logique et une cohérence. Nous avons enquêté au total 52 personnes toutes catégories confondues comme l'indique le tableau 1 ci-dessous. L'échantillon n'est pas représentatif en termes statistiques, mais il est significatif respectant le principe de triangulation et de saturation de l'information.

***Tableau 1 : Récapitulatif de l'échantillon***

Échantillon	Population cible	Groupe témoin	Personnes ressources	Ensemble
Femmes	4	18	1	23
Hommes	-	25	4	29
Ensemble	4	43	5	52

**Source :** données de terrain, mémoire de maîtrise, avril 2013.

-Population cible : un entretien avec quatre(4) conseillères municipales dont une(1) du village de Niaré, une(1) de Gouri, une(1) du village de Goin et une du village de Tiouma. Le groupe témoin a concerné huit(8) conseillers municipaux et quinze(15) populations dont (10) femmes et cinq(5) hommes essentiellement dans les villages où il est élu une conseillère. Les personnes ressources ont été le maire, les deux(2) adjoints au maire, le Secrétaire Général de la mairie, le Préfet du département de Koungny, huit(8) présidentes d'associations féminines, six(6) leaders religieux et six(6) présidents des Conseils Villageois de Développement (CVD).

Quant aux méthodes de collecte des données, nous avons fait recours à la recherche documentaire, à l'entretien semi-directif basé sur l'usage du guide d'entretien et l'observation directe. Cette dernière est basée sur l'utilisation de l'outil grille d'observation. La politique de terrain a consisté à bâtir une stratégie de recherche sur la quête de différences significatives qui est de faire de l'hétérogénéité de discours un objet d'étude. Ces différences de significations sont obtenues grâce au principe de triangulation et de saturation. Nous nous sommes entretenus individuellement avec les enquêtés. Ces données collectées ont été ensuite analysées suivant la stratégie d'analyse de contenu qualitatif pour mieux saisir le sens des propos des intervenants.

## **2. Présentation des résultats de recherche**

### ***2.1. Place et efficacité du rôle politique de la femme dans le processus de décentralisation.***

#### ***2.1.1. Place de la conseillère au sein du conseil municipal de Kougny.***

Contrairement à l'idée générale selon laquelle les postes stratégiques sont toujours occupés par les hommes, et les femmes sont confinées aux postes de moindre prestige tels que le social ou le poste de secrétaire, les conseillères municipales de la commune rurale de Kougny, quant à elles, démontrent le contraire au sein du conseil municipal. En effet, après les élections communales de 2006, six (6) femmes ont été élues sur un total de vingt (20) conseillers. Ce qui n'a pas empêché qu'une femme soit élu comme maire à la tête de cette collectivité territoriale. Cette commune est fortement islamisée, car plus de 70% de la population est musulmane (Plan Communal de Développement de Kougny, 2009). Cet état de fait montre que le genre varie non seulement d'une culture à l'autre mais aussi au sein d'une même culture au fil du temps.

Cette femme élue répond aux formes de légitimité dans l'élection d'un maire au Burkina Faso comme l'ont fait savoir certains auteurs. « Le candidat au poste du maire doit cumuler les trois formes de légitimité : il est membre du Congrès pour la Démographie et le Progrès (CDP), membre du lignage fondateur du chef-lieu de la commune et possède en outre un emploi stable à Ouaga, de préférence dans une société d'État » (Jacob, 2006 : 28). L'organisation politico-

administrative moderne a permis donc qu'une femme du lignage fondateur du canton de Kougny soit élue comme première responsable dans cette société de type patriarcal. Le niveau de développement socioculturel de la commune a été déterminant, car le développement s'accompagne d'un éloignement des valeurs traditionnelles, de l'élévation du niveau d'instruction, d'un changement de mentalité et de comportement à propos du rôle des femmes.

En plus du poste de maire, la commission affaires économique et financière du conseil municipal est occupée par une femme. « J'ai été choisie par l'ensemble des conseillers présents ce jour-là ». (Conseillère municipale, mariée, niveau d'étude secondaire). Le facteur lié à la crédibilité du sexe féminin en matière de gestion des ressources financières a été un élément déterminant dans ce choix. « Il est vérifié que dans la plupart des cas, les femmes gèrent mieux l'argent que les hommes » (Conseillère municipale, mariée, niveau d'étude secondaire). Les responsables de ces différentes commissions ont été élus et non désignés par le maire. Des bouts de papier ont été utilisés en présence d'une délégation venue de Ouagadougou. Le poste de responsable de la commission économique et financière est revenu à une femme « parce qu'on leur reconnaît la rigueur dans la gestion des ressources financières » (conseiller municipal, niveau primaire).

### ***2.1.2. Connaissance du rôle de la conseillère municipale au sein de la commune***

Le code des collectivités territoriales du Burkina Faso ne prévoit pas de rôle spécifique aux femmes dans la mise en œuvre de la décentralisation. Cependant, les conseillères municipales doivent plaider notamment pour les autres femmes. Ainsi, les réponses des enquêtés sur le rôle de la conseillère au sein de la commune sont de plusieurs ordres. En effet, elle doit travailler pour le développement du village, s'occuper des questions des femmes, lutter pour la cohésion sociale, donner des conseils aux populations, participer à la résolution des conflits. Certains enquêtés, il n'y a pas de spécificité de l'action en matière d'animation de la part de la conseillère municipale dans la conduite des affaires locales). « L'homme et la femme travaillent ensemble pour le bien du village. Elle doit participer aux sessions et faire le compte rendu à la population, luttée pour le développement de son village. La conseillère mobilise la population en cas de rencontre

dans le village, informe la population, participe aux rencontres hors du village » (femme, niveau secondaire). De l'avis de certains élus locaux, les conseillères et conseillers exercent les mêmes fonctions. « Il n'y a pas de différences dans les tâches que nous faisons. Tout conseiller est conseiller » (conseiller municipal, niveau primaire). Il fait ressortir donc l'égalité de statut et de rôle entre les élus locaux sans discrimination de sexe.

Elle est aussi vue par certains intervenants même instruits comme une « assistante » de l'homme, comme « l'adjointe » du conseiller municipal. Pour une présidente d'une association féminine, « la conseillère assure l'intérim en l'absence du conseiller. Elle défend aussi l'intérêt des femmes ». Pour certains, elle apporte « un appui » à l'homme et représente les femmes pour ne pas qu'elles se sentent « marginalisées ». L'élue locale est aussi perçue comme un agent de la mairie. « La conseillère et le conseiller travaillent pour la mairie » (femme, non alphabétisée).

En conclusion, les populations de la commune rurale de Koungny et particulièrement les conseillères ont une faible connaissance de leur rôle d'élues locales. Elle a pour conséquence, le freinage de leurs actions dans l'animation de la vie communale.

### ***2.1.3. Formations suivies par les conseillères dans le renforcement de leurs capacités d'élues locales.***

Les conseillères et conseillers ont assisté à plusieurs formations sur leurs rôles tant dans la commune qu'en dehors de la commune. Ces formations ont pour but le renforcement de leurs capacités. Voici quelques-unes des formations auxquelles elles ont participé selon les enquêtés. La première formation a été celle de la compréhension du rôle de la conseillère dans la commune. « Le but de cette formation a été de faire comprendre aux conseillères leur rôle et de les amener à jouer ce rôle, c'est-à-dire ce qu'elles peuvent faire en tant que conseillères et en tant que femmes. » Une autre formation était centrée sur la gestion intégrée des ressources naturelles ; la gestion des infrastructures socioéconomiques (écoles, CSPS, recouvrement des taxes, des recettes, des forages). Une autre formation sur comment rendre compte et comment demander des comptes ? « Les CVD et les conseillers doivent rendre compte, comment ? Arriver à la maison il faut faire une rencontre, expliquer aux populations les décisions prises,

rendre compte aussi au conseil municipal. La population peut demander des comptes au CVD, aux élus locaux, les CVD peuvent demander des comptes aux conseillers et vice versa » (conseiller municipal, niveau primaire). Une façon de rendre compte est la tenue d'une réunion dans un village quelconque de la commune au cours de laquelle le maire fait le compte rendu de la session ordinaire du conseil municipal. La population peut profiter et interpeller le conseil sur certains points ou soulever des problèmes auxquels elle est confrontée. Ces formations sont positivement appréciées par les participants : « Elles nous ont été utiles et nous ont permis de comprendre beaucoup de choses » (conseiller municipal, non alphabétisé). Les formations sont censées permettre aux élues locales d'être efficaces dans l'exécution de leurs tâches. Cependant, ces formations ont eu une faible emprise sur elles à cause de leur manque de confiance en elles, de leur faible niveau d'instruction, de leur complexe d'infériorité. La preuve est que des conseillères affirment n'avoir jamais suivi de formation sur leur rôle.

#### ***2.1.4. Les actions menées par les conseillères municipales au sein de la commune***

De par son statut de conseillère municipale, la femme est sollicitée par ses « sœurs » à intervenir en matière de conseils soit pour aider à impulser des activités à caractère social ou économique. Ses actions s'étendent également à l'échelle du village sur le plan sociopolitique et économique.

Sur le plan sociopolitique, la conseillère municipale en tant que personnalité politique a un rôle à jouer au sein du conseil municipal. Pour ce faire, elle doit intervenir dans les débats lors des sessions ou de réunions du conseil. Il ressort que les élues locales interviennent dans les débats du conseil municipal mais après que les hommes aient parlé. « Nous intervenons dans les débats mais après les hommes. C'est l'homme qui prend d'abord la parole ensuite la conseillère parce que le conseiller est supérieur à la conseillère » (conseillère municipale, non alphabétisée). Socialement, la femme est perçue comme étant inférieure à l'homme. Sans justification biologique, comment cette position d'infériorité de la femme par rapport à l'homme est construite socialement ? « Si supérieure que puisse être la position sociale d'une famille, ses filles pourront y apprendre qu'elles sont différentes des garçons (et qu'elles leur sont quelque peu subordonnées) ; et si



inférieure que puisse être la position sociale d'une famille, ses garçons pourront y apprendre qu'ils sont différents des filles (et qu'ils leur sont quelque peu supérieurs) (...).» (Goffman, 2005 : 76-77).

Le capital culturel intervient aussi comme étant un critère de classification des élus locaux. « La femme pour être l'égale de l'homme doit s'instruire, acquérir des diplômes » (homme, niveau primaire). La conclusion qui s'impose est que la nature humaine est donc « éminemment malléable », obéit fidèlement aux impulsions que lui communique le corps social et non une donnée naturelle et immuable. La nature humaine dérive par conséquent d'une construction sociale variable selon les situations sociales.

« Notre conseillère informe la population. Elle expose les préoccupations de la localité au conseil municipal. Elle fait le bilan des sessions au CVD, informe le conseil des préoccupations des femmes. Pour exemple, la coupe du bois pour le jardinage où elle se charge de l'obtention de permis d'autorisation » (conseiller municipal, niveau primaire). Les élues locales ont également mené des activités de formations à l'endroit des femmes telles que l'alphabétisation, la sensibilisation et la mobilisation des femmes à participer aux réunions et activités. « Nous menons des activités de sensibilisation à l'endroit des femmes sur comment voter mais aussi sur le VIH/SIDA. Nous mobilisons la population à établir les actes de naissances, les cartes nationales d'identité burkinabè » (conseillère municipale, niveau secondaire).

Certaines conseillères affirment ne jamais intervenues dans les débats. « Ce sont les hommes qui interviennent lors des sessions, on nous donne la parole mais moi je n'ai jamais parlé. Je laisse toujours mon camarade parler au nom du village tout comme les sujets se rapportant aux femmes. Il me dit souvent de parler mais je dis non » (conseillère municipale, non alphabétisée). Cette situation s'explique par le manque de confiance en soi, ne permettant pas à certaines conseillères de prendre part aux débats, le faible niveau d'instruction (PNGT2, 2009). « Je risque de me perdre comme c'est une réunion de groupe, c'est liée aussi à mon analphabétisme » (conseillère municipale, non alphabétisée). Son attitude est illustrée par la pensée de Proudhon qui, dans les années 1860, est convaincu de « l'infériorité physique et intellectuelle de la femme, qu'il estime incapable de produire des idées... » (Quotidien L'Observateur Paalga, 1995 :13).

L'intervention des conseillères dans les débats est fonction de leur niveau d'instruction et de leur degré d'engagement dans les associations féminines de leurs villages de ressort. Dans cette dynamique de prise de parole, la responsable de la commission économique et financière semble faire l'unanimité lors des sessions. Elle s'explique en partie par son niveau d'instruction.

Sur le plan économique, les conseillères municipales ont apporté leur contribution au développement économique de la commune. Les conseillères participent aux activités dans la commune aux côtés des hommes à la construction des fosses fumières, des cordons pierreux dans les villages, qui permettent de fertiliser les sols et de lutter contre l'érosion hydrique. Elles mènent également des actions de plaidoyers en vue de la mobilisation des ressources humaines et financières. La recherche des crédits au profit des femmes est aussi l'une des actions qu'elles entreprennent. L'exemple illustratif est celui de la conseillère municipale de Tiouma, car cette élue est la seule représentante de son village. Cela nous permet de saisir réellement l'action de la conseillère municipale et de voir les limites de ses capacités et actions. De l'avis du président de Conseil Villageois de Développement (CVD) dudit village, la conseillère mène diverses actions : « Elle informe le conseil municipal des problèmes que connaît le village de Tiouma tel que le besoin de forages. Sa requête fut solutionnée par l'obtention de deux forages au profit de la population. Elle a fait également une demande pour la réalisation d'une plateforme pour les femmes. Il s'agit d'un local de moulin à mil que la mairie n'a pas pu réaliser mais fait par l'OCADES. Elle a fait d'autres démarches de projets pour les femmes tels que l'élevage mais qui n'est pas encore effectif ». De plus, la perception des taxes et impôts sont officiellement à sa charge ainsi que la gestion de la forêt du village de Tiouma. « Elle percevait les taxes et impôts des charrettes et fusils de son village. Mais elle a délégué ce pouvoir au président du CVD parce qu'elle est l'unique représentante locale et veuve à la fois » (femme du village de Tiouma). Ce qu'illustre l'intéressée elle-même justifiant cela par son statut de veuve et son analphabétisme: « Je ne sais ni écrire, ni lire donc les comptes d'argent je ne peux pas les faire. Le président du CVD percevait directement les taxes des charrettes et fusils. Ce genre de finances mérite d'être comptabilisé sur papier. La somme reçue est versée à la mairie par le dit président et sa secrétaire. C'est moi qui l'ai autorisé car je suis une

veuve et l'autre conseiller est à Ouagadougou, il est absent au village» (conseillère municipale, veuve, non alphabétisée). C'est donc une sorte de transfert de pouvoir de l'élue locale au président de CVD. Son action est alors limitée par son statut matrimonial mais surtout le principal facteur est son analphabétisme. Toutes fois, ces actions bien qu'étant handicapées par de multiples facteurs, contribuent au développement économique de la commune et au bien-être social de la population. Au regard des actions menées par les élues locales aussi bien sur le plan sociopolitique qu'économique, le bilan de leur mandat est jugé positif par la majorité des enquêtés.

Ces propos ci-dessus témoignent que beaucoup de choses restent encore à faire pour que la femme occupe sa place d'actrice de développement au même titre que l'homme. L'éducation familiale, le faible niveau d'instruction du genre féminin dans cette commune cantonnent les élues locales à accepter qu'elles sont inférieures à leurs confrères hommes. Ce qui les empêche d'accomplir pleinement le rôle qui leur est dévolue en tant que représentantes des populations de leurs villages.

## ***2.2. Les obstacles entravant l'exercice du rôle politique des élues locales de la commune***

Les obstacles auxquelles les conseillères municipales sont confrontées dans l'exercice de leur mandat sont multiples.

### ***2.2.1. Les contraintes économiques***

L'insuffisance de moyens financiers constitue la première catégorie des difficultés. « Il y a trop de déplacements qu'il leur faut prendre en charge. Nous n'avons pas de frais de déplacement en dehors de la période des sessions où le déplacement est assuré à hauteur de 3000f par conseiller, la restauration aussi est prise en charge. Au départ, ces frais de déplacement étaient de 2000f » (conseiller municipal, niveau primaire). L'absence de ressources financières des commissions permanentes a rendu difficile leur fonctionnement. Elle entrave naturellement l'action des conseillères municipales. Comme l'indique un conseiller municipal : « Le manque de moyens financier nous a empêché d'atteindre nos objectifs puisque les financements de l'État sont insuffisants. Les différentes commissions à savoir la commission affaires générales et sociales, la commission économique et financière et

la commission environnementale n'ont pratiquement pas fonctionné à cause du manque de moyens financiers ». De ces contraintes financières s'ajoutent les contraintes socioculturelles qui pèsent sur l'action des élues communales.

### ***2.2.2. Les contraintes socioculturelles***

La deuxième catégorie des contraintes est d'ordre socioculturel. Il s'agit de l'analphabétisme, l'attitude des hommes, le complexe d'infériorité des femmes elles-mêmes. La faible capacité des conseillères municipales à assumer leurs tâches, le manque de confiance en elles, le faible niveau d'instruction de la femme élue. « L'analphabétisme constitue l'obstacle majeur chez la femme mais aussi son statut de femme » (conseiller municipal, non alphabétisé). Les femmes elles-mêmes évoquent également l'analphabétisme. D'autres facteurs socioculturels qui handicapent l'action des élues locales se résument aux problèmes de santé, de décès d'un proche. C'est le cas d'une conseillère qui n'a pas pu assister à la dernière session de l'année 2011 pour cause de décès de son mari. « Je suis restée durant quatre (4) mois sans sortir de chez moi car c'est la tradition qui impose ce calendrier indiqué pour la mémoire de mon défunt mari ». Ce calendrier est valable pour toute femme qui vient de perdre son mari. Durant la période, l'espace public lui est interdit. La femme veuve, pour honorer son défunt époux mais aussi pour le respect des coutumes à l'obligation d'observer cette période dont la durée est de quatre (4) mois. De plus, elle doit s'abstenir d'avoir des relations intimes avec un homme, cela pour la mémoire de son époux. L'espace public étant donc un espace par excellence où l'on rencontre la « coprésence » des hommes et femmes (Goffman, 2005), justifie sa non fréquentation par une femme qui vient de perdre son conjoint. Cela pour éviter qu'elle ne soit la convoitise des yeux des hommes.

### ***2.2.3. Les contraintes psychologiques.***

Les obstacles psychologiques ont pour noms la peur, la honte de parler en public, le manque de courage. Ils freinent l'intervention des conseillères dans les débats des sessions et en général leurs actions. Ces obstacles sont fortement en corrélation avec leur socialisation primaire. Cela montre qu'il y a un lien entre la personnalité de l'individu dans la société et la formation de son caractère. « Il existe un rapport

plus précis et plus subtil entre le tempérament de l'adulte et la façon dont, enfant, il a été nourri, couché, discipliné, choyé, puni, encouragé. De plus, chez n'importe quel peuple, la manière dont hommes et femmes traitent leurs enfants est l'une des caractéristiques les plus significatives de la personnalité adulte, et l'un des points sur lesquels les contrastes entre les deux sexes ressortent le plus nettement.» (Mead, 1963 : 38). Il existe donc un lien entre l'attitude des conseillères pendant les débats du conseil municipal et la façon dont elles ont été éduquées. « Au début de notre mandat, les conseillères avaient peur de s'exprimer. Elles avaient honte de parler partout à cause de la tradition qui impose un certain comportement à la femme, cela est liée aussi à l'analphabétisme. Cependant, l'organisation des différentes sessions a permis à certaines d'intervenir plus dans les débats lors des sessions» (Conseiller municipal).

Un fait illustratif de ce comportement des femmes est celui que nous avons observé lors de la session du 7 avril 2012 sur la problématique de l'accouchement qui a été longuement discuté. Ce sont les hommes qui ont soulevé le problème mais aucune femme n'a intervenu sur le sujet. Or, « il ne subsiste aucune équivoque dans les sociétés où le courage est devenu l'apanage exclusif de l'homme, la pusillanimité une disposition naturelle de la femme, où toute manifestation de peur est interdite au premier, ouvertement tolérée chez la seconde. Ce sont donc des attitudes dominantes chez certains tempéraments : critère du comportement masculin ou celui du comportement féminin. » (Mead, 1963 : 257). Ce comportement attitudinal de la femme dans l'espace public est aussi héritier du type de rapport à l'intérieur du foyer entre elle et son époux qui lui-même héritier d'un conditionnement social.

En définitive, les difficultés auxquelles les conseillères sont confrontées sont de plusieurs ordres. Ce sont l'analphabétisme, la réticence des époux aggravée par la préséance de leurs décisions et choix sur ceux des femmes (rapport de pouvoir), le complexe d'infériorité de la femme, la coutume traditionnelle, l'insuffisance de ressources financières dont disposent la commune. Les représentations négatives associées aux femmes leaders pèsent lourdement sur leur participation active à la gestion de la cité.

## Conclusion

Les femmes occupent des postes stratégiques au sein du conseil municipal de la commune rurale de Koungny. Le rôle de conseillère municipale dans l'animation du développement local est faiblement connu par l'ensemble de la population y comprises les élues elles-mêmes. Dans le cadre du renforcement des capacités des élues locales, des formations ont été initiées, ce qui leur a permis de réaliser un certain nombre d'actions sur le plan sociopolitique et économique. Ces actions bien qu'étant limitées sont jugées satisfaisantes par les enquêtés. L'on retient que le niveau de compréhension de la décentralisation par les femmes limite leur participation active à la vie politique dans la commune. Les contraintes socioculturelles influencent négativement les actions des élues communales. On en déduit que la réussite du processus de décentralisation est fonction de l'efficacité du rôle politique de la femme.

Dans la perspective de rendre plus efficace le rôle des élues communales, il faut envisager des actions de renforcement de leurs capacités. Ainsi, il faut plus de sensibilisation et d'éducation à leur endroit pour une prise de conscience de leurs rôles et responsabilités en tant qu'élues locales, plus d'alphabétisation à leur profit aussi bien en français que dans les langues locales de leurs territoires de ressort. Doter les élues locales de moyens de locomotions (motos, vélos par exemple) dans le but de faciliter leur déplacement et être plus réactives. Informer et sensibiliser les citoyens des communes rurales sur la place, le rôle des conseillères municipales dans le processus de la décentralisation et du développement local en général.

Cette étude interpelle les autorités centrales et locales à prendre conscience de la prééminence du statut social de la femme sur celui d'élue communale dans l'exercice de sa fonction. En effet, les coutumes conditionnant la place et le rôle de la femme dans la société restent toujours prédominantes quant à la conduite à tenir de l'élue locale dans l'exercice de sa fonction. La femme se voit encore comme une mineure, sans droit de citer ou de parler devant l'homme. L'équité de genre reste ainsi un défi majeur à relever par une transformation positive des mentalités des deux sexes.

## Bibliographie

**Commune rurale de Kouigny** (2009), *Plan communal de développement (PCD)*, rapport diagnostique final, Kouigny.

**Goffman Erving** (2005), *L'arrangement des sexes*, traduit par Hervé Maury, présenté par Zaidman Claude, Paris, Série le genre du monde, coédition La dispute/Cahiers du Cedref.

**GTZ**, *Genre decentralisation-fr.pdf*, consulté le 15/12/11 à 15h56mn.

**Institut National de la Statistique et de la Démographie** (2006), *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006*, Ouagadougou.

**Jean-Pierre Jacob** (2006), « *Un unanimité politique presque parfait : les élections municipales du 23/04/2006 dans trois communes de la province des Balé (centre-ouest, Burkina Faso)* », Etude Récit n°14, Ouagadougou.

Loi 055/2004/AN du 21/12/2004 portant *code général des collectivités territoriales* au Burkina Faso.

**Mead Margaret** (1963), *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, collection Terre Humaine, Plon.

**Programme National de Gestion des Terroirs phase 2, (PNGT2)**, (2009), *État des lieux de la décentralisation au Burkina Faso*, Ouagadougou.

**Quotidien L'Observateur Paalga** (1995), *45 chroniques de Monique Ilboudo*, Féminin pluriel n°3, centre d'information sur le développement, Ouagadougou.